



OFFICE INTERCONSULAIRE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS DU SUD-EST

Lyon, le 8 mars 2016

CONTRIBUTION DE L'OITC DU SUD-EST A LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LA LIAISON AUTOROUTIERE CONCEDEE ENTRE MACHILLY ET THONON LES BAINS

L'Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est (OITC) représente les entreprises usagers des services de transport et de communication auprès des Pouvoirs Publics et entreprises publiques sur tous les dossiers d'infrastructures, d'exploitation ou de réglementation, et ce pour tous les modes de transport.

L'OITC du Sud-Est participe à de nombreuses instances ou groupes de travail : Commission des Sanctions Administratives, Observatoire Vallée du Rhône Arc Méditerranéen, Comités de Promotion et de soutien aux projets d'infrastructures de communication, Observatoire Régional des Transports, etc.

OITC du Sud-Est

CCI Rhône-Alpes - 32 quai Perrache – CS 10015 – 69286 LYON CEDEX 02

oitc@rhone-alpes.cci.fr

Téléphone 04 72 11 43 44 - Télécopie 04 72 11 43 62

POUR L'OITC DU SUD-EST, LE PROJET DE SECTION AUTOROUTIERE CONCEDEE SOUMIS A CONSULTATION REUNIT SOUS LA FORME PROPOSEE UN GRAND NOMBRE D'ELEMENTS POSITIFS :

- **Un projet justifié**

Si ce projet est inscrit au Schéma Directeur Routier National depuis 1992, les trente années écoulées depuis sa conceptualisation démontrent qu'il est plus que jamais d'actualité : saturation du réseau routier, dynamique démographique, attractivité du territoire, flux frontaliers confirment sa nécessité. Le trafic attendu est égal ou supérieur à certaines sections de l'A89 Bordeaux – Lyon.

- **Un projet s'inscrivant dans une démarche cohérente multimodale d'amélioration des déplacements**

La création de cette section autoroutière s'inscrit dans une stratégie globale d'amélioration de la mobilité, reposant également sur l'amélioration du service ferroviaire et des transports collectifs. Cette démarche en faveur d'une intermodalité efficace répond bien à la sensibilité des citoyens.

- **Un projet à caractère économique et structurant**

Cette section autoroutière constitue pour le Chablais un axe structurant essentiel pour accompagner la dynamique urbaine et le fort développement démographique constaté.

Ne pas équiper ce territoire d'une infrastructure conforme à sa dynamique reviendrait à le fragiliser, compromettre son avenir, pénaliser durablement son appareil économique, touristique, industriel et commercial.

La construction de cette section autoroutière qui s'inscrit dans la réalisation d'un axe structurant continu d'Evian vers Genève et vers l'A40 est un véritable atout pour permettre à cet espace à l'extrémité de la nouvelle région Auvergne – Rhône-Alpes, de conserver son attractivité qui est le moteur de sa croissance.

- **Un projet de territoire générateur de qualité de vie**

La réalisation de cette section autoroutière répond à la demande de réduction du temps de parcours, en particulier pour les populations d'actifs du Chablais travaillant à Annemasse, Genève ou au-delà.

L'autoroute permettra de réduire les incertitudes des usagers sur leur temps de parcours et d'envisager un réaménagement significatif des RD 903 et 1005, et des traversées des bourgs fortement pénalisés actuellement par le trafic de transit.

- **Un projet qui préserve au mieux les espaces naturels traversés et des riverains**

Le choix retenu de construire une autoroute est le plus à même d'éviter les nuisances liées au trafic, grâce aux équipements prévus : bassins de rétention permettant la préservation de l'aquifère (notamment les captages d'eau potable d'Anthy sur Léman), isolations phoniques, etc.

- **Un mode de financement adapté au contexte actuel**

L'OITC du Sud-Est approuve le choix de recourir à une section autoroutière concédée à péage avec une subvention d'équilibre du Conseil Départemental. C'est la solution pour faire aboutir le projet, qui demeure un projet créateur de richesse pour le Chablais. La mise en place d'un péage qui s'inscrit dans le principe de l'« utilisateur – payeur » et du « pollueur – payeur » permettra, sous la forme d'une concession par l'Etat, de financer durablement l'investissement ainsi que l'entretien. **L'OITC du Sud-Est regrette que les oppositions au projet initial, à l'époque où il aurait pu bénéficier de la procédure de l'adossé aujourd'hui interdite par la Commission Européenne, conduisent à faire désormais supporter son financement par les seuls utilisateurs et contribuables de Haute-Savoie.**

AU REGARD DU DOSSIER TECHNIQUE PRESENTE, L'OITC DU SUD-EST PRECONISE QUE LE MAITRE D'OUVRAGE PORTE UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR QUELQUES POINTS SENSIBLES :

- **Limiter le plus possible la consommation de foncier**

L'OITC du Sud-Est suggère que soient retenues les solutions techniques et choix d'implantation qui seront les moins consommateurs de foncier, en particulier de terrains à vocation agricole qui font l'objet d'une forte pression.

- **Localisation de la barrière de péage de PERRIGNIER**

L'OITC observe que les deux variantes proposées ont chacune leurs avantages et inconvénients ; si la variante à l'Ouest de la RD25 paraît du point de vue environnemental la plus intéressante, elle est la plus consommatrice d'emprises foncières, principalement agricoles (2ha de plus).

Cette caractéristique pourrait inciter à retenir la variante Est au nom du principe exprimé au point précédent.

- **Prendre en compte la très forte croissance de la pratique du covoiturage**

Cette pratique sera d'autant plus forte sur la section envisagée que les déplacements pendulaires dans le Chablais sont largement concentrés. Aussi paraît-il impératif d'en tenir compte dès la construction.

L'OITC du Sud-Est souhaite que la présence d'aires de covoiturage soit un critère parmi ceux qui permettront de choisir le concessionnaire.

- **Anticiper les services autoroutiers de demain**

Considérant que les PL pourraient être interdits sur les RD adjacentes, l'OITC du Sud-Est propose que l'opportunité de création d'une aire de services soit approfondie en vue d'un rajout dans le cahier des charges du concessionnaire. Aire de services, permettant aux PL de s'approvisionner en GNV/GNC, en parfaite cohérence avec le consortium « Equilibre » qui vient d'être lancé en Haute-Savoie.

Ce pourrait être une manière de promouvoir « les bonnes pratiques et services de demain » tout en créant une recette limitant la part de la subvention d'équilibre que devra apporter le Conseil Départemental.

EN CONCLUSION

L'OITC du Sud-Est, qui représente les entreprises usagers des transports :

- **Confirme l'intérêt du projet et souligne que les années de procédure n'ont pas invalidé le modèle et sa justification au regard de l'économie du Chablais et des habitants de ce territoire.**
- **Approuve la volonté de l'Etat de relancer ce dossier et l'engagement du Département de Haute-Savoie pour le faire aboutir.**
- **Emet un avis favorable au dossier technique tel qu'il est présenté à la concertation, ainsi qu'à son mode de financement.**
- **Demande que le maître d'ouvrage poursuive la démarche sous la forme proposée dans un calendrier de réalisation cohérent avec la délibération du Conseil Départemental de 2014, à savoir l'obtention de la DUP pour 2018 et l'ouverture de liaison en 2023.**